



L'achat d'un chiot pas un vrai chihuahua et papier pas en règle

Par **cindy**, le **04/06/2008** à **16:46**

J'ai acheté un chiot chihuahua dans un chenil français 1286 €. On m'a certifié que ce chiot était un pure race. Mon vétérinaire m'a affirmé que c'était un croisé. Lors de l'achat le vendeur devait me donner le certificat de naissance obtenu par le centre national canin. Je ne l'ai jamais eu. J'ai appelé le centre national canin qui m'a annoncé que je n'étais le propriétaire de mon chien mais une animalerie qui n'était pas le chenil où je l'ai acheté. Ils m'ont vendu un chien dont les papiers ne sont pas en règle. Quel recours puis je avoir du fait que mon chihuahua n'est pas un pure race et du fait qu'ils m'ont vendu un chiot alors qu'ils n'avaient pas le certificat du centre national canin qui prouve que c'était bien un de leur chiot. Salutations

Par **novice43**, le **04/06/2008** à **22:36**

Bonsoir,

Il se peut que ce chenil soit une plaque de trafic de chien. Appelez la SPA, expliquez leur votre problème, peut être qu'ils souhaiteront apporter leur concours juridique et se porter partie civile si vous désirez portez plainte.

Cependant, il est étrange que le centre national canin n'ait pas mieux chercher à pousser les investigations à moins que cela n'entre pas dans leurs cordes.

cordialement,